Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212203525-20260115-DCM2026011504-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE TREFUMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 janvier 2026

Date de convocation
Le 08.01.2026

L'an deux mil vingt-six, le 15 janvier à 19h00 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Françoise HEDE, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 9
Présents : 7
Votants : 8

Présents : F. HEDE ; H. AGAESSE ; F. BIZET ; J-M DAVY ; N. GALLAIS ; A. LAVIEILLE ; M-L. SAUDRAIS.
Absents excusés : E. POIGNANT ; F. THOMAS.
Pouvoir : F. THOMAS à A. LAVIEILLE.
Secrétaire de séance : N. GALLAIS.

DCM-2026-01-15/04 : SDIS 22 : fonds du concours du parc roulant

Madame le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :
Le Service départemental d'incendie et de secours des Côtes d'Armor (SDIS 22) a créé un fonds de concours visant à participer au financement de son parc roulant afin d'en enrayer le vieillissement.

Cette participation communale prend tout son sens puisque les pouvoirs de police administratives générales et spéciales confèrent au maire la responsabilité de la distribution des secours sur son territoire ainsi que l'organisation de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

La politique de sécurité civile costarmoricaine s'appuie sur un maillage territorial de 59 centres d'incendie et de secours armés par 566 engins de secours, répartis comme suit :

- 150 poids lourds,
- 339 véhicules légers (ambulances, véhicules tout usage),
- 3 engins spéciaux affectés au CIS de Bréhat,
- 23 moyens nautiques,
- 51 remorques.

Ce fonds de concours vise à améliorer le renouvellement des véhicules de secours, aujourd'hui vieillissants. En effet, plus de 130 véhicules du SDIS ont dépassé leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer. Avec des moyennes d'âge de réforme supérieures à 15 ans pour les ambulances et à 28 ans pour les engins incendie et porteurs d'eau, les pièces de rechange n'existent plus et ces véhicules ne répondent plus aux dernières normes de sécurité.

En raison des échéances à venir, le fonds de concours est proposé pour une période de deux ans, sur les exercices 2025 et 2026.

C'est dans cet esprit que le Conseil d'administration du SDIS a validé le 11 avril 2025 la création de ce

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212203525-20260115-DCM2026011504-DE

fonds de concours communal volontariste sur la base d'1,50€ par habitant (population DGF 2024).

Au vu des éléments fournis et des questions soulevés par les élus, Mme le Maire propose de participer exceptionnellement pour une année au fonds de concours, soit 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PARTICIPE** au fonds de concours pour le parc roulant du SDIS 22 au titre de l'année 2026 conformément aux critères énoncés dans la demande, soit une participation à hauteur de 427,50 €
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de partenariat pour le financement du parc roulant du SDIS 22 reprenant les termes ci-dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 22 JAN. 2026
Le Maire, Françoise HEDE

